

## Réflexions pour redonner un nouveau souffle à la VAE

Publié le 6 juin 2017 – Mis à jour le 7 février 2018

Les 17 et 18 janvier 2017, la première édition des Journées Vincent Merle, en Nouvelle Aquitaine, a été l'occasion pour praticien·ne·s et chercheur·e·s d'échanger sur un objet commun - la validation des acquis de l'expérience (VAE) – et, de réfléchir aux perspectives de développement de la VAE aussi bien pour les individus que pour les organisations de travail. Martine Poulin, directrice du centre Cnam de Paris, nous livre son regard.





Au-delà du dispositif en tant que tel, du contexte législatif et des procédures qui encadrent la VAE, mon propos, en tant que praticienne-chercheuse, consiste à montrer en quoi la **VAE est une véritable démarche** pour le sujet qui la sollicite, l'engage et comment elle se doit de faire sens avec le parcours du sujet, au risque de rester hors-sol et d'être au final abandonnée.

Il n'est plus à démontrer que la VAE s'inscrit dans une **conception développementale du sujet**, comme toute démarche d'accompagnement. C'est sous cet angle que la VAE doit être reconsidérée si l'on veut **regagner l'appétence des candidat-e-s** et l'adhésion des organisations.

### Accompagner le ou la candidat-e dans sa démarche réflexive

Pour ce faire, il est important pour le ou la conseiller-ère VAE de se questionner de manière récurrente sur « *Qu'est-ce qu'accompagner un candidat à la VAE ?* » car le systématisme peut rapidement s'installer au risque de rester sur une approche procédurale de la VAE et de perdre la **finalité analytique et constructive** d'une telle démarche : de quoi relève cette relation de service dialogique entre un-e conseiller-ère et un-e candidat-e ? Les pratiques et les contextes variés de la VAE sont les témoins de la difficulté à réellement définir cet acte.

De manière générale, le processus a été beaucoup valorisé sur le contenu au risque d'un dévoiement méthodologique privilégiant l'action : s'atteler à suivre consciencieusement les différentes étapes à la lettre de manière linéaire. Or là est tout le paradoxe car la VAE est présentée et mise en œuvre comme « *une procédure de validation* » alors qu'elle engage le ou la candidat-e dans une **dynamique de réflexivité** et une « *démarche d'accompagnement* » qui sont par essence même itératives. La question du sens pour le sujet est alors soulevée. **L'accompagnement VAE s'inscrit dans une co-construction** où le processus de verbalisation et la **capacité d'étonnement** du ou de la candidat-e sont au cœur de la démarche qui place le sujet dans une démarche formative.

### Un accompagnement de même qualité quel que soit le centre Cnam

Au Conservatoire national des arts et métiers, la place accordée à l'accompagnement VAE est primordiale et s'inscrit dans la politique de développement d'Accueil-Information-Orientation – Accompagnement (AIOA) de l'établissement. Pour construire l'activité d'accompagnement à la VAE au Cnam, une **réflexion nationale** a été menée avec l'ensemble des accompagnateur.rice.s des centres en région. C'est un point d'autant plus important que le postulat de départ est de garantir au candidat à la VAE un accompagnement de même conception théorique et méthodologique « *avec une patte commune Cnam* » quel que soit le centre régional Cnam où le ou la candidat-e entame sa démarche.

Après de nombreuses séances de travail, avec ces acteurs et actrices ayant des profils pluriels, une **méthodologie d'accompagnement partagée** est co-construite et formalisée. Elle fait l'objet d'une **charte qualité depuis 2013**. Par ailleurs, dans une **dynamique de professionnalisation** continue des conseillers et conseillères, des formations à l'accompagnement (niveau initiation et approfondissement) sont proposées à tous les conseillers en poste et aux nouveaux pour les outiller dans leur travail, échanger sur leurs pratiques et maintenir leur niveau en compétences.

### Des candidat-e-s de plus en plus touché-e-s par une instabilité professionnelle

Cette veille en compétences est essentielle car elle permet d'ajuster les pratiques et de tenir compte des **évolutions des profils** des candidat-e-s à la VAE. En effet, plutôt inscrit-e-s jusque-là dans une certaine stabilité professionnelle, les candidat-e-s engageaient la démarche dans une temporalité à moyen terme, une année voire davantage pour certain-e-s. Aujourd'hui, les publics qui postulent sont davantage dans une **instabilité professionnelle**. Ils peuvent être en grande difficulté sur le plan personnel et /ou professionnel mais aussi en difficulté pour construire leur dossier car le rapport à l'écrit, le travail de formalisation ne vont pas de soi pour tou-te-s. De plus, parfois pris dans des injonctions à progresser vite, ils ont besoin de réponses rapidement. On retrouve bien ici la société du zapping dont on parle beaucoup à travers les verbatims des candidat-e-s : « *nous voulons une réponse plus rapide à notre demande de VAE.* ». « *Nous n'avons pas le temps d'attendre 12 mois...* ».

### Expérimentation d'une VAE accélérée pour répondre la stagnation des demandes

Face à ces évolutions des publics et au constat partagé d'une **stagnation des demandes de VAE**, le Cnam a intégré ces contraintes sociétales et **fait évoluer sa méthodologie de travail** sur deux points :

- Pour mieux soutenir les candidat-e-s dans leur démarche de VAE, nous combinons des **phases collectives** dans

l'accompagnement VAE avec les phases individuelles. Ces collectifs permettent aux candidat-e-s de prendre conscience que d'autres pairs sont dans la même dynamique, rencontrent les mêmes difficultés et les mêmes questionnements. Grâce à ce format ils se soutiennent mutuellement dans l'investissement.

- Pour tenter de répondre à la rapidité de la validation, nous expérimentons depuis quelques semaines une « *VAE accélérée* » : il s'agit d'engager un travail en temps plus contraint au niveau de l'accompagnement et de réaliser un **travail de co-construction avec les responsables des certifications** visées pour répondre au plus près aux attentes du jury.

Ce dispositif expérimental concerne les candidat-e-s ayant un projet à mobiliser à court terme et finançant eux-mêmes la VAE.

Si un tel dispositif venait à s'étendre, il faudra que les financeurs soient plus réactifs dans les délais pour accorder leur financement.

Pour conclure, je dirai que **l'imbrication AIOA-VAE** est au cœur de ce que nous appelons l'ingénierie de parcours. La proposition d'un bouquet de services intégré doit être faite au candidat ou à la candidate dès qu'il ou elle souhaite engager une formation au Cnam (VAE, VES, VAP85, parcours de formation). Le projet ne doit pas être appréhendé de manière séquencée mais de manière plus globalisante.

Une manière de redonner un nouveau souffle à la VAE serait de la présenter comme une **réelle démarche intégrante du parcours** plutôt que comme un dispositif réglementaire régi par une loi.

La VAE n'est pas juste un consommable mais une **démarche qui doit faire corps avec sujet**, et partie intégrante de son parcours personnel et professionnel.

Par Martine Poulin,  
directrice du centre Cnam Paris

 | Formation | Travail

<http://blog.cnam.fr/travail/formation-professionnelle/reflexions-pour-redonner-un-nouveau-souffle-a-la-vae-917214.kjsp>